

Le 21 janvier 2020

L'an deux mille vingt, le 21 janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CORBELIN (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur René VIAL, Maire.

- Nombre de conseillers en exercice : 19

- Date de la convocation : 16 janvier 2020

PRESENTS :

	PRESENT	ABSENT
VIAL René, Maire	X	
FAVEL Monique, 1 ^{ère} Adjointe		x
LAGACHE Michel, 2 ^{ème} Adjoint	X	
BERGER Béatrice, 3 ^{ème} Adjointe	X	
DIAZ Yves, 4 ^{ème} adjoint	X	
LAJON Marie-Hélène	X	
DEVOISIN épouse MAZUYER Annick	X	
AUBENEAU épouse CARRIAS Claude	X	
GUILLERMARD Frédéric	X	
MANON François	X	
DEBIEZ Yvon		X
JACQUEMIN Isabelle	X	
PENVEN Gwénaél	X	
LANTUEJOL Jérôme	X	
VIAL Grégory		X
GEHIN Frédéric	X	
MEYER Grégory		x
DELBEGUE Hervé	X	
GRANGE Catherine	X	

Pouvoirs :

Yvon Debiez a donné un pouvoir à René Vial

Grégory Meyer a donné un pouvoir à Frédéric Géhin

Les Conseillers présents, soit 15 à l'ouverture de la séance, représentant la majorité des membres en exercice qui sont au nombre de 19, ayant atteint le quorum, il a été procédé à l'ouverture de la séance et à la nomination du secrétaire élu parmi les conseillers, à savoir FrédéricGuillermard.

Approbation du compte rendu de la réunion du 5 décembre 2019 :

A la fin de la Délibération n° 2019-7-2 : Syndicat Intercommunal des Eaux : modification des statuts, il est mentionné : « *Frédéric Géhin précise qu'il n'y aura plus de délégué communautaire* ». La rédaction porte à confusion et Frédéric Géhin demande à ce que ses propos soient complétés. En fait, le conseil syndical sera désormais composé uniquement par des membres désignés par la communauté de communes. Les communes ne seront donc plus toutes représentées au sein du conseil syndical.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation,
- point sur avancement de l'étude de faisabilité du pôle santé dépendance en présence du CAUE
- Personnel :
 - recrutement vacataires pour le temps cantine (AVS)
 - Prise en charge de la formation BAFA
- Cession Jimenez : régularisation de la servitude portée sur la plan de bornage et de division.

ORDRE DU JOUR :

- Décisions prises dans le cadre de la délégation : NEANT

- point sur l'avancement de l'étude de faisabilité du pôle santé dépendance :

Thibaud Boularand du CAUE (conseil en architecture, urbanisme et environnement) prend la parole pour faire le point sur l'avancement de l'étude de faisabilité du pôle santé dépendance.

Rappel de la commande des élus :

Création d'un pôle santé dépendance regroupant :

Des logements pour les séniors avec des lieux communs pour faire des activités / lieux de rencontre / restauration...

Des locaux pour les professionnels de santé présents sur la commune : infirmiers, kiné, pharmacien, psycho praticien dans l'objectif d'accueillir un médecin et cabinet pour accueil ponctuel de spécialistes...

Points importants :

- Lien « physique » entre la résidence séniors et le pôle santé (avec des pièces communes)
- Résidence sénior au plus près du centre bourg
- Présence d'un espace vert pour la résidence

Présentation de la méthode de travail :

L'étude de programmation urbaine lancée en début de mandat a localisé le secteur du Chaudron comme le lieu stratégique pour ce projet.

La municipalité a tenu à modifier le règlement du PLU sur une partie de ce secteur en créant le zonage UAr pour garantir une qualité urbaine et architecturale du futur projet.

Ensuite, il a fallu prendre en compte la présence de foncier privé sur ce secteur d'où l'intervention de l'EPORA.

Pour rappel, l'EPORA est un établissement public national à caractère industriel et commercial chargé de missions de service public. Il est compétent pour procéder à toutes acquisitions foncières et toutes opérations immobilières et foncières de nature à faciliter l'aménagement. L'EPORA est ainsi habilité à effectuer les études et travaux nécessaires à leur accomplissement et, le cas échéant, à participer à leur financement.

Son arrivée n'a pu se faire qu'en cours de procédure car initialement ce type de projet n'était pas dans ses compétences (son action était ciblée sur les friches industrielles).

L'EPORA pourra accompagner la commune jusqu'à la phase opérationnelle : cet organisme peut acheter et revendre directement des biens à un bailleur.

Quant aux biens de la commune, ils peuvent aussi être vendus à un opérateur ou faire l'objet d'un bail emphytéotique par exemple, tout reste possible ...

M. Boularand rappelle que l'acquisition foncière par une commune en centre bourg est toujours un bon investissement sur le moyen ou long terme. Il le constate auprès des communes qu'il accompagne : celles qui réalisent de beaux projets sont celles qui ont acquis des biens, voire même 30 ans auparavant...

Objectifs de l'étude de faisabilité :

Est-ce que les réseaux (électricité, eau, assainissement...) sont suffisants ? Combien ça coûte ? Quels partenaires ? Est-ce que le projet pensé par les élus peut « fonctionner » sur ce secteur ? ...voilà le type de questions auxquelles l'étude de faisabilité va devoir apporter des éléments. L'objectif est d'avoir une feuille de route pour négocier avec les opérateurs.

Le bureau d'étude a été recruté en fonction de compétences spécifiques :

Intervention d'un ingénieur construction et VRD, d'un expert en habitat et logements publics pour analyser le public ciblé et déterminer le prix du m². Ce prix détermine le type de logements. Le nombre de logements est également important. S'il en faut un nombre minimum pour que l'opération soit réalisable ; il ne faut pas non plus le surestimer sous peine de faire échouer le projet par manque de preneurs... il s'agit d'un travail d'affinage, fastidieux mais primordial pour la réussite du projet !

C'est pourquoi le bureau d'étude a tenu à rencontrer les professionnels de santé de la commune, fait un atelier avec les seniors pour déterminer leurs attentes et leurs besoins. Mais cette démarche prend du temps...

Dans le planning de l'étude, il est prévu un temps de partage avec la population. Du fait du calendrier des élections, le Maire a décidé de suspendre l'étude : la prise de décision à l'issue de l'étude reviendra à la prochaine équipe municipale

La commune n'est engagée à rien pour l'instant !

M. Boularand se propose de répondre aux questions des élus.

Frédéric Géhin voudrait connaître le niveau de précision de cette étude : est-ce que l'organisation spatiale du projet (emplacement de la voirie, des espaces verts, ...) sera arrêtés ?

M. Boularand répond que c'est bien là la difficulté de l'étude : car les aménagements de voirie et des espaces verts ont un coût qu'il convient de prendre en compte mais la commune n'en est qu'au stade du programme qui doit répondre aux 3 questions suivantes : quoi ? où ? comment ?

C'est pourquoi l'étude porte sur un îlot important mais au final le projet ne s'inscrira peut être que sur une partie du secteur

Il rappelle également l'importance des besoins identifiés suite à l'atelier avec les personnes âgées... Ces données seront très importantes pour négocier avec les opérateurs.

Une autre interrogation des élus est le délai de réalisation du projet.

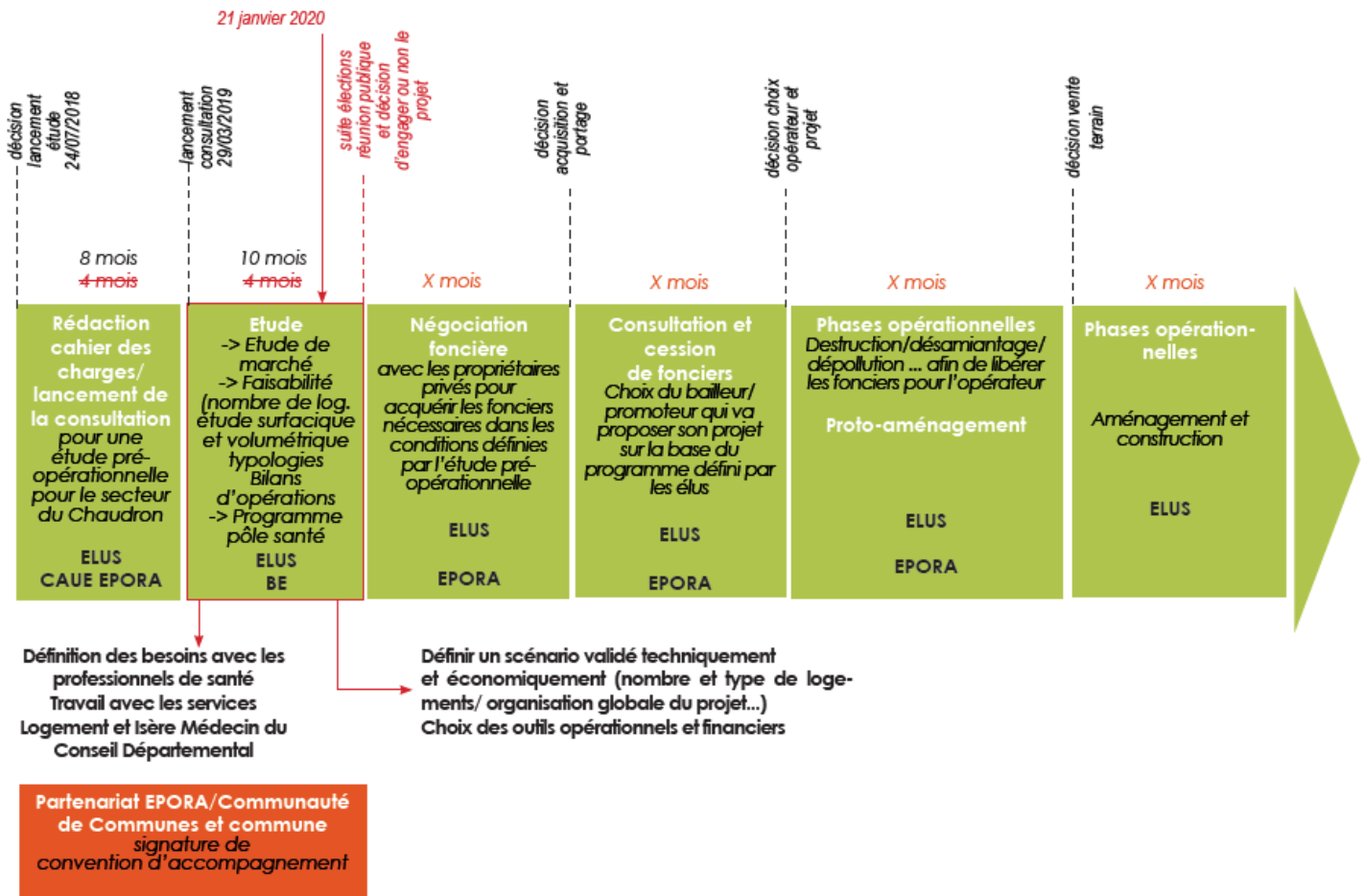
Il est très difficile à estimer car il dépend avant tout de l'acquisition du foncier : pas de problème si l'acquisition se fait à l'amiable, il pourrait être très long en cas de procédure d'expropriation ou de contentieux... il faut aussi tenir compte du temps de commercialisation...

Il faut bien compter le temps d'un mandat.

En conclusion, le Maire rappelle qu'il s'agit d'un projet pour le développement futur de la commune...

Après avoir remercié l'assistance, M. Boularand quitte l'assistance.

Point méthodologique secteur du Chaudron 21/01/2020



La séance du conseil municipal peut se poursuivre. Le Maire signale que 2 délibérations ont été ajoutées à l'ordre du jour :

Délibération n°2020-1-4 : prise en charge des frais de géomètre suite à un contentieux.

Délibération n°2020-1-5 : décision modificative n° 1 – Budget Annexe Location.

Les conseillers ne s'opposent pas à l'ajout de ces 2 points à l'ordre du jour de la présente séance.

- Décisions prises dans le cadre de la délégation :

NEANT

Délibération n°2020-1-1 : recrutement de vacataires pour le temps cantine :

Considérant les effectifs aléatoires au restaurant scolaire et afin d'assurer le service public en cas d'absence exceptionnelle du personnel titulaire, il convient d'avoir recours ponctuellement à une ou plusieurs personnes, afin d'assurer la surveillance et le service du repas.

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, il devra être rémunéré après service fait sur la base d'un forfait.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE de faire face au besoin ci-dessus par l'emploi de vacataires.
- CHARGE le Maire de procéder au recrutement.
- SPECIFIE que la ou les personnes recrutées ne travaillera qu'en cas de besoin et sur demande expresse du Maire.

- PRECISE que la rémunération à la vacation qui interviendra, après service fait, s'élèvera à 13.50 €.
- RAPPELLE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Béatrice Berger informe le conseil que la scolarisation obligatoire des enfants de 3 ans a un impact direct sur la fréquentation du restaurant scolaire.

Certains parents ont obtenu une dérogation de l'inspecteur de l'Education Nationale pour scolariser leur enfant uniquement le matin. Cependant, cette dérogation n'était valable que jusqu'aux vacances de Noël. L'IEN a refusé toute demande de prolongation.

Ainsi, les enfants de petite section de maternelle doivent être scolarisés toute la journée : certains parents n'ont pas d'autre choix que de les laisser manger au restaurant scolaire. En effet, certaines assistantes maternelles n'accueillent pas les enfants pendant la pause méridienne.

Délibération n°2020-1-2 :Prise en charge de la formation BAFA :

Sandrine Latella, adjoint d'animation, a repris son poste à temps partiel au retour de son congé maternité.

Afin d'assurer la continuité du service, il a fallu recruter un agent contractuel pour assurer l'animation au centre de loisirs le mercredi et les vacances scolaires.

Face à la difficulté de recruter un contractuel titulaire du BAFA, le Maire propose de prendre en charge la formation.

Clara Lefranc a été recrutée en décembre pour assurer le remplacement jusqu'à fin juillet 2020. La directrice du Moulin a pu trouver une formation avec l'IFAC à Oullins pendant les vacances de Février. Le coût de la formation est de 360€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE la commune à prendre en charge les frais de formation initiale du BAFA à Clara Lefranc, agent contractuel,
- DECLARE que les frais de cession d'un montant de 360€ seront directement payés à l'IFAC, l'organisme formateur,
- PREND en charge les frais de déplacement de l'agent,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Lors du conseil, il avait été annoncé un stage de formation générale par IFAC à Tignieu-Jamezieu au prix de 210€. Or toujours pour des problèmes de disponibilité d'animateurs vacataires, les dates ne convenaient pas. La formation doit avoir lieu la première semaine et non la deuxième des vacances d'hiver. D'où le changement de lieu et de prix !

Délibération n°2020-1-3 : Cession Jimenez : régularisation de la servitude portée sur le plan de bornage et de division.

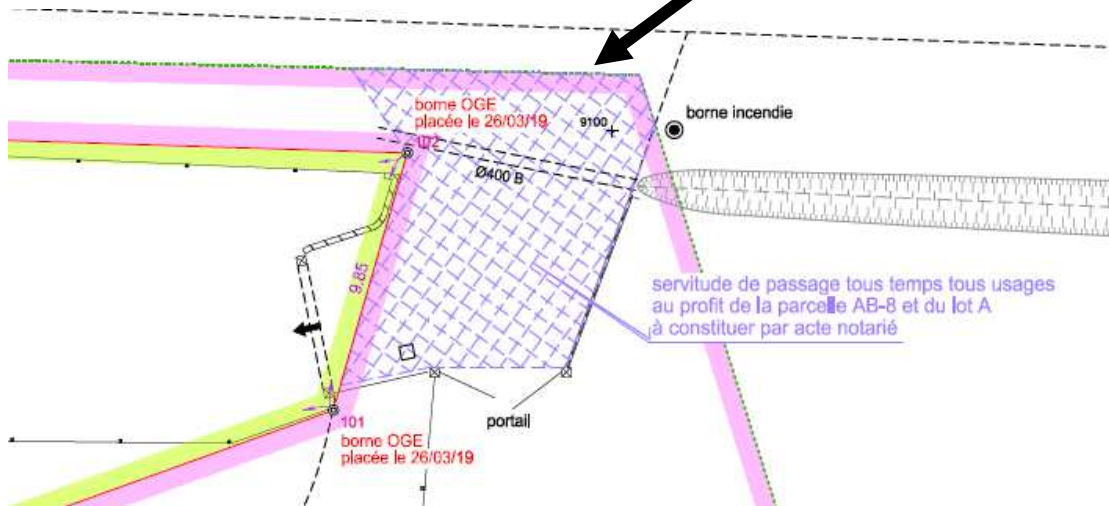
Le conseil municipal a délibéré le 1^{er} juillet (délibération n°2019-4-4) pour la vente d'un terrain à M. Jimenez. Or, il s'avère qu'une servitude était portée sur le plan de division.

Il s'agit d'une servitude de passage sur la parcelle de la commune tous temps tous usages au profit de la parcelle AB8 et de la parcelle cédée à M. Jimenez.

le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à signer la régularisation de la servitude portée sur le plan de bornage et de division.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE le Maire à signer l'acte d'établissement de la servitude de passage tous temps, tous usages sur la parcelle communale AB 181 au profit des parcelles AB8 et au profit de la parcelle cédée à M. Jimenez.



Délibération n°2020-1-4 : prise en charge des frais de géomètre-

La commune a pris connaissance le 14 janvier d'un recours contentieux porté auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. En effet, les époux Stella intentent un recours en annulation contre la délibération n°2019-4-5 « cession de dépendances du domaine privé communal au profit de M. et Mme Teyssier »

L'article 2 de la délibération prévoyait quel'ensemble des frais afférents à la vente à intervenir, notamment les frais de géomètre, seront supportés par les acquéreurs.

Compte tenu du recours, la vente du terrain a été suspendue par le notaire.

Aussi, afin de ne pas pénaliser le géomètre, le Maire propose de prendre une délibération pour payer les frais de bornage en précisant que la somme fera l'objet d'un remboursement par l'acquéreur lors de la vente du terrain. 2189,80€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- AUTORISE le paiement des frais de géomètre relatifs au bornage de la parcelle AI 362 d'un montant de 2189.80€ au cabinet ELLIPSE
- PRECISE que cette somme fera l'objet d'un remboursement par le ou les acquéreurs lors de la vente de cette parcelle.

Délibération n°2020-1-5 : décision modificative n° 1 – Budget Annexe

Location

Il convient d'effectuer un virement de 5 € au sein de la section de fonctionnement afin d'établir le mandat pour les arrondis de TVA pour l'année 2019 d'un montant de 2.20€

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré 16 voix pour 1 abstention (Yves Diaz)

- DECIDE d'effectuer les virements de crédits suivants au budget annexe location :

Section fonctionnement :

Dépenses :

5€ de l'article 6711 (intérêts moratoires) du chapitre 67 (charges exceptionnelles) à l'article 65888 autres du chapitre 65 (autres charges de gestion courante)

Tour de table :

Le Maire :

Travaux d'accessibilité de la mairie :

Le chantier en est au stade des travaux du cloisonnement, du doublage et d'isolation.

La couverture est encours d'achèvement tout comme la rénovation de la façade.

La coordination du chantier se passe bien.

Le Maire fait le point régulièrement avec l'architecte sur la tenue du budget. L'estimation des travaux imprévus définie à la phase de l'APD devrait être respectée.

Béatrice Berger :

Ecoles :

Prochain conseil école : le bilan sur la scolarisation des enfants de 3 ans sera présenté.

Les mouvements de grèves de ces dernières semaines à nécessité la mise en place du service minimum d'accueil dont la dernière fois le 24 janvier. A chaque fois une quinzaine d'enfants ont été accueilli par le personnel communal.

Patrimoine :

La commission travaille toujours sur le cimetière : d'ailleurs la commune s'est inscrite au « printemps du cimetière » qui aura lieu les 15, 16 et 17 mai. Des visites nocturnes seront organisées...

Arbre du bicentenaire de la Révolution :

Dans le cadre des célébrations du bicentenaire de la Révolution Française, les écoliers avaient planté un arbre place St Ruf. Or un conteneur à vêtement a été posé juste devant. Il conviendrait de le déplacer afin de mettre en valeur cet arbre.

François Manon :

Sictom / Compostage partagé :

Sur le site rue du travail, le transfert du bac de remplissage au bac de maturation aura lieu le 25 janvier : cette action sera conduite par un agent du SICTOM avec les riverains utilisateurs. Fort de cette réussite, l'inauguration d'un nouveau composteur partagé aura lieu le 19 février sur le parking devant le centre de loisirs le Moulin. Ce site permettra d'associer les enfants du centre de loisirs à cette démarche : une animation est prévue au Moulin avec les enfants à 17h30.

Fleurissement :

Les bulbes de printemps ont été plantés avenue de la Soie.

Claude Carrias :

Rue du soldat d’Egypte :

Des riverains ont signalé à l’élue un conflit de voisinage : un habitant a d’ailleurs bloqué la voie avec des poubelles. Le Maire en a été informé.

Lotissement du Clos du Beaugard / circulation route de la Filature :

Les riverains de la route de la filature sont gênés par le trafic routier à destination du parc Walibi : une pétition est en cours avec les habitants des Avenières-Veyrins-Thuellin.

Le Maire informe l’assemblée qu’une réunion de travail a eu lieu récemment sur ce sujet avec les communes environnantes, les responsables du parc Walibi et des agents du

Département... :

Le Département propose la pose d’une signalétique pour flécher le parcours jusqu’au parc.

La déviation d’Aoste pourrait également avoir un impact sur le trafic.

La direction du parc étudie également le projet d’un parking relais avec la mise à disposition de navettes pour l’acheminement.

Hervé Delbègue :

Entretien du chemin sous l’église :

Hervé Delbègue a remercié pour l’entretien du chemin du lavoir.

Le maire en profite pour informer les conseillers qu’il a été sollicité par des personnes qui se proposaient d’entretenir certains chemins en échange d’une autorisation de passage avec des quads. Conscient des nuisances que ce type d’engin peut causer au voisinage, le Maire n’a pas donné suite à cette demande.

Comité des fêtes :

L’Assemblée Générale aura lieu le 12 février 19H30 à la salle J. Brosse

Gwénaél Penven :

Eclairage Public :

De nombreux dysfonctionnements sont constatés sur le réseau :

Rue docteur Robert : l’éclairage ne fonctionne toujours pas malgré l’intervention de l’entreprise Terrelec

Rue du travail, place du Campanil : l’alimentation a été rétablie.

Frédéric Guillermard signale que l’éclairage public à l’angle de l’impasse J. M. Jacquard est éblouissant. Ce luminaire est en LED, il est possible de modifier le réglage.

Le Maire demande aux conseillers leur position sur l’extinction de l’éclairage public une partie de la nuit. Les avis sont partagés entre les économies d’énergie et les risques sur la sécurité des biens et des personnes. Marie-Hélène Lajon déplore que certains hameaux ne soient tout simplement pas desservis en éclairage public.

Le Maire conclue que les communes ne peuvent pas alimenter toutes les rues en éclairage public, surtout à l’heure actuelle où l’incitation à l’économie d’énergie prime. D’ailleurs le passage en éclairage LED devra être poursuivi...

Médiathèque :

Odeur de fioul :

Il a y quelques jours, suite à un problème à la chaudière, du fioul s’est répandu dans la chaufferie et a imprégné le sol. L’odeur se diffuse dans la médiathèque par la ventilation.

Bien que l’hydrocarbure ait été retiré et nettoyé, l’odeur reste prégnante. Il semblerait que l’absorbant d’odeur posé ces derniers jours soit efficace...

Corbelin- Séance du 21 janvier 2020

Réunion avec les agents de la bibliothèque départementale :

Les bibliothécaires sont incités à retirer tous les livres qui auraient une connotation sexiste, raciste, colonialiste ou avilissant (tel que « Tintin au Congo », la collection des « Martine » , d'anciens romans policiers ...), Les conseillers sont plutôt surpris par ces préconisations... plutôt que de retirer ces livres, il serait plus judicieux d'apposer un avertissement sur la couverture...

De même, il faudrait retirer tous, comme tous les livres qui n'ont pas été empruntés depuis plus de 2 ans.

Comme les bibliothèques des Avenières de Veyrins et de Corbelin sont en réseaux : il est proposé que chaque médiathèque se spécialise dans un type d'ouvrage... les bénévoles, tout comme les professionnels des médiathèques, s'opposent à de telles mesures !

Un dernier conseil municipal aura lieu d'ici les élections municipales.

La séance est levée à 23h05.

Affiché le 21 février 2020

Le Maire,

René VIAL